

**Prolongation**

**Emploi des jeunes au Gabon : où en est-on avec le contrat d'apprentissage obligatoire ?**

**LBON**  
Libreville/Gabon

**DE** tout temps, l'emploi des jeunes a toujours constitué un enjeu de taille et une préoccupation majeure à travers la planète, et le Gabon ne saurait rester en marge de cette réalité. Aussi, pour lutter contre le chômage, notamment celui des jeunes qui a pour corollaires la pauvreté, la précarité, les inégalités et l'exclusion sociale, le président Ali Bongo Ondimba a-t-il pris un ensemble de décisions fortes en faveur de l'emploi des jeunes au sortir des premières assises sociales tenues à Libreville les 25 et 26 avril 2014. En particulier l'instauration d'un contrat d'apprentissage jeunesse obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés, d'une part, et comme critère d'accès aux marchés publics, d'autre part. Ce contrat constitue un partenariat public/privé visant l'amélioration de l'employabilité des jeunes avec ou sans qualification inscrits à l'Office national de l'emploi (ONE), pour des stages de formation professionnelle en entreprise. Le stagiaire y acquiert ainsi, outre l'apprentissage de son métier, l'expérience professionnelle, en sus de développer des compétences et renforcer ses capacités à affronter le marché du travail. Le contrat d'apprentissage jeunesse se décline en trois types: stages de pré-insertion, d'insertion pour les diplômés, et le stage d'apprentissage

pour les sans qualifications. Ainsi, pour matérialiser cette décision hautement républicaine, le gouvernement, par le biais du ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle signe, depuis un certain temps, des conventions de partenariat avec différentes entreprises. A ce jour, plus d'une dizaine de conventions ont déjà été signées avec autant d'entreprises et une organisation patronale pour l'employabilité de plus de 1300 jeunes demandeurs d'emploi inscrits à l'ONE. Il s'agit de Total Gabon, Bolloré Africa logistics, la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), l'Union pétrolière gabonaise (Upega), la Compagnie des Bois du Gabon (CBG), la Compagnie de placage des bois du Gabon (CPBG), la Société d'acorage de transport et manutention (Satram), Shell Gabon, Friedlander, Global sourcing et Supply du Gabon, GSS et TESIGA.

**PARTENARIATS**• Ainsi, plus de 1300 jeunes bénéficient de ce dispositif d'accompagnement dans différents corps de métier. L'objectif visé étant de permettre à plus de 9000 jeunes de faire leur première immersion en entreprise pour une durée allant de 6 mois à 2 ans, tout en alternant entre milieux professionnels et centre de formation professionnelle. Outre des partenariats signés avec les entreprises, le Fonds d'aide à l'insertion et à la réinsertion professionnelle (FIR) se déploie également à l'in-



Photo : LBON

**Le directeur général de la société Friendlander, David Hoareau intervenant lors d'une signature de convention avec le FIR.**

térieur du pays. Trois provinces ont déjà bénéficié de son action, à savoir le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem. Dans le Haut-Ogooué, dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles du Complexe métallurgique de la Comilog (C2M), l'Office national de l'emploi favorise la formation de 500 jeunes demandeurs d'emploi dans les métiers de la chimie, de la mécanique et l'électricité industrielle. Dans l'Ogooué-Maritime, depuis 2004, le FIR finance chaque année les bourses d'études de 40 apprenants au Centre de spécialisation profes-



Photo : LBON

**Echange de documents entre le secrétaire exécutif du FIR et le DG de Gabon Sourcing Supply Philippe Colombero.**

sionnelle (CSP) dans les filières maintenance mécanique industrielle, maintenance électricité industrielle, instrumentation/régulation industrielle et tuyauterie/soudure.

Et, dans le Woleu-Ntem, sur demande d'Olam Rubber, et en partenariat avec l'école des cadres ruraux d'Oyem, le FIR a financé la formation de qualification professionnelle de 50 demandeurs

d'emploi dans le métier de greffage de l'hévéa. Au regard des statistiques en notre possession, concernant l'offre et la demande, il en ressort que les emplois offerts par les entreprises ne correspondent pas souvent aux attentes formulées par les demandeurs d'emploi. Car, les emplois les plus sollicités sont : aide-comptable, assistant du personnel, technico-commerciaux, chargé de communication, chauffeur, employé de bureau, manœuvre, démarcheur, secrétaire bureautique, technicien de surface ou vendeur en pharmacie. Alors que les offres concernent souvent les secteurs de qualité hygiène, environnement, ingénieur/technicien télécommunication, ingénieur/technicien génie de production, ingénieur/technicien en pneumatique et hydraulique, ingénieur/technicien géologue, chauffeur poids lourds, électromécanicien, ingénieur/technicien génie civil etc. Des tendances qui démontrent, s'il en était besoin, que beaucoup d'efforts restent encore à fournir dans le domaine de la formation, si tant est que l'objectif des pouvoirs publics est d'atteindre le taux des plus faibles dans la lutte contre le chômage des jeunes. Pour y parvenir, un accent particulier doit être mis sur l'adéquation formation-emploi, en grande partie à l'origine des écarts saisissants entre l'offre et la demande d'emploi enregistrés dans notre pays.



Photo : LBON

**Instantané d'une signature de convention.**



Photo : LBON

**Le public lors d'une signature de convention.**